

Communiqué

Le 19 septembre 1995

N° 170

LES AGENTS DE VOYAGES DISTRIBUERONT LES DEMANDES DE PASSEPORT

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Bureau des passeports avait accordé le contrat de distribution de formulaires de demande de passeport à Alltour Marketing et à son partenaire de l'industrie touristique, l'Alliance canadienne des associations touristiques.

« On pourra se procurer les formulaires de demande de passeport dans les points de vente de voyages de toutes les collectivités du Canada, a précisé M. Ouellet. Alltour Marketing, une compagnie de distribution au service de l'industrie touristique, a présenté la soumission la plus intéressante pour ce qui est du coût, de l'efficacité et de l'innovation. Ses services bénéficieront à tous les voyageurs canadiens. »

Dès le 1^{er} novembre, les Canadiens qui ont besoin d'un passeport pourront se procurer les formulaires dans une agence de voyages ou, pour les collectivités nordiques, au magasin Northern le plus près. Dans les régions où il n'y a ni agence de voyages ni magasin Northern, il suffira de composer le numéro 800 de Alltour pour recevoir le formulaire par la poste. Alltour communiquera ce numéro à tous les habitants de ces régions au cours du mois d'octobre, par le biais d'un envoi postal.

« L'agent de voyages est habituellement la première personne avec qui on communique lorsqu'on planifie un voyage, de dire M. Bob MacPhee, chef exécutif du Bureau des passeports. C'est pourquoi l'idée de confier la distribution des formulaires aux agents de voyages est excellente, puisque les voyageurs n'auront qu'une seule personne à voir et un seul endroit où se rendre. »

